

**REPUBLIQUE
FRANCAISE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA****DEPARTEMENT
Charente-
Maritime****Séance du 17 janvier 2023****NOMBRE DE
MEMBRES**Afférents au Conseil
Municipal

19

en exercice
19Nombre de
présents
14Nombre de votants
15Date de la
convocation
13 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix sept janvier à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents: Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole – Madame BIGOT Marie- Pierre- Monsieur BONDOUX Guillaume- Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame BERUSSEAU Evelyne- -

Excusés : Monsieur LATREUILLE Alain (a donné pouvoir à Madame BERUSSEAU Evelyne)

Absents : Madame STRADY Emmanuelle - Madame CHAPRON Christine - Madame SICARD Alix – Monsieur VICI Laurent

A été nommée secrétaire de séance : Madame ORTEGA Béatrice

2023 01 4 Espace Santé du Monard – signature du bail professionnel – cabinet de podologie – Monsieur LEGENDRE

Monsieur le Maire rappelle que l'Espace Santé du Monard accueille actuellement :

- à temps plein :

- un cabinet d'orthoptie (local H), deux cabinets infirmiers (locaux G et A), deux cabinets dentaires (locaux IM et KP),

- un jour par semaine le lundi :

- un cabinet de psychologue (local L).

Il indique que Monsieur LEGENDRE, podologue, souhaiterait rejoindre l'équipe de professionnels de santé. Il intégrerait ainsi le site le 1^{er} février 2023.

Il occupera le local F (24.24 m2) et le local S (7.12 m2). Ce dernier espace, initialement destiné à l'archivage, lui servira d'atelier de confection de semelles.

Ainsi, le bail s'établit sur les bases suivantes :

La surface privée : 31.36 m2.

Le prorata espaces communs : 26.80 m2.

Le montant du loyer mensuel (7.50 € le m2) : 436.20 €.

Le montant forfaitaire mensuel des charges : 296.40 € (Ces provisions de charges seront réajustées annuellement en fonction de l'évolution réelle du coût des charges).

Soit loyer chargé mensuel : 732.60 € à ce jour.

Effectivité du bail : 1^{er} février 2023

Durée du bail : 10 ans.

Dépôt de garantie : deux mois.

Frais d'actes : à la charge de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que l'étude de Maître RAZAT – Saujon - est en charge de la rédaction des baux professionnels devant être conclus entre la commune et les professionnels de santé.

La commune procédera, sauf exception, à la rédaction des avenants.

0171211701859 20230123 014 DE
Reçu le 24/01/2023

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,
Décide des modalités de montants de loyer suivants :**

Montant du loyer mensuel (750 € le m2) : 436.20 €.

Montant forfaitaire mensuel des charges : 296.40 € (Ces provisions de charges seront réajustées annuellement en fonction de l'évolution réelle du coût des charges).

Soit loyer chargé mensuel : 732.60 € à ce jour.

Effectivité du bail : 1^{er} février 2023

Durée du bail : 10 ans.

Dépôt de garantie : deux mois.

Frais d'actes : à la charge de la commune.

- Autorise Monsieur le Maire ou Madame La Première Adjointe à signer toutes pièces relatives à ce dossier et notamment le bail professionnel avec Monsieur LEGENDRE, podologue, selon les modalités exposées ci- dessus.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 24/01/23

Publiée sur le site internet le :

Le GUA, le 23 janvier 2023, Le Maire, Patrice BROUHARD

24/01/23

